



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/SWA/1
24 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point ___ de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE SWAZILAND (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL	3 - 12	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	13 - 14	6
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	15 - 28	6
A. Renforcement de la capacité nécessaire à une saine administration publique	18 - 23	7
B. Promotion de moyens de subsistance durables	24 - 28	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	29 - 33	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Swaziland		13

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération de pays (CCR) concernant le Swaziland fixe la base de la coopération entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la période 1997-1999. Il résulte d'un processus de consultation entre le Gouvernement, les gestionnaires des projets en cours des agences spécialisées des Nations Unies qui bénéficient du soutien du PNUD, les diverses parties prenantes nationales et les donateurs internationaux. La note consultative présentée par le PNUD en octobre 1996 et qui a été acceptée pour l'essentiel par le Gouvernement décrivait de quelle manière la coopération du PNUD pouvait assurer le meilleur soutien aux efforts de développement du pays.

2. Parmi les autres sources d'informations qui ont servi à la préparation du CCP on peut citer les rapports des consultants du PNUD, plusieurs documents relatifs aux quatrième et cinquième programmes de pays, y compris huit projets en cours, des publications d'organisations non gouvernementales ainsi que divers documents gouvernementaux tels que les plans de développement national, le projet de rapport portant sur une stratégie de développement national et le rapport relatif au programme de réformes économiques et sociales.

I. ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL

3. La superficie du Swaziland est de 17 364 kilomètres carrés et le pays se divise en quatre régions physiographiques : le Haut Veld, le Moyen Veld, le Bas Veld et le Plateau du Lubombo. Le Swaziland fait partie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI) ayant un revenu par habitant s'élevant à 1 100 dollars. La population est évaluée à 894 100 (1994) habitants; elle s'accroît au taux annuel rapide de 3,4 % et sa densité est de 49 habitants au km². Environ 70 % des Swazis se consacrent à une agriculture de subsistance sur les terres de la nation swazie, c'est-à-dire des terres détenues en fiducie par le Roi et administrées par les chefs coutumiers.

A. Objectifs et priorités de développement

4. Le Gouvernement procède à une étude prospective nationale à long terme qui vise à mettre au point un projet portant sur une période de 25 ans; il s'agit d'une stratégie de développement national qui doit être achevée d'ici la fin de 1997 et traduite par la suite par des programmes de développement. Le processus à cet égard a eu un caractère consultatif et participatif auquel toutes les parties prenantes ont pu contribuer y compris les parlementaires. Le Gouvernement a également lancé le programme pour une stratégie de développement national qui vise à faire démarrer l'économie en s'attaquant à des problèmes d'envergure qui exigent une attention immédiate de la part du pays. La variété des objectifs de développement poursuivis dans le cadre du programme en question concerne l'amélioration de l'administration publique ainsi que la reprise d'une croissance économique durable, l'accent étant mis sur l'emploi, l'environnement, la démarginalisation et la justice qui sont tous les prémisses d'un développement humain durable. La stratégie et le programme forment la base de la note de stratégie du pays dont l'élaboration débutera au cours du troisième trimestre de 1997.

B. Problèmes et défis actuels

5. Dans le cadre de la mise en oeuvre de ses stratégies de développement futures, le Gouvernement tiendra pleinement compte des incertitudes et des défis qui se présenteront à lui et il s'y attaquera en temps opportun. Il s'agit notamment : a) du faible taux de la croissance économique et des prévisions officielles indiquant une tendance continue à la baisse; b) de l'accroissement des dépenses récurrentes qui a eu pour conséquence des déficits fiscaux et des comptes d'opérations courantes qui seront sans doute aggravés à la suite de la diminution des revenus de l'Union douanière de l'Afrique australe ainsi qu'en raison des retards touchant l'application des réformes fiscales appropriées; c) de la dégradation des relations processionnelles; et d) de l'évolution du milieu régional qui a donné lieu à une concurrence plus vigoureuse de produits importés ainsi qu'à la compétition exercée par la République sud-africaine en ce qui concerne les investissements étrangers directs. Ces nouvelles circonstances suscitent des inquiétudes de la part du Gouvernement compte tenu du taux de croissance démographique rapide qui a pour effet non seulement de réduire le revenu par habitant mais également d'accroître la demande en matière de services sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, et augmenter le taux de chômage alors que les possibilités de création d'emplois se font de plus en plus rares tout en créant une plus grande fragilité sociale. Les sérieuses conséquences de l'épidémie du SIDA sur le développement humain rendent encore plus précaire le maintien des résultats socio-économiques déjà obtenus. La proportion des femmes enceintes porteuses du VIH est évaluée à 19 % alors que 40 % de tous les cas de SIDA répertoriés se situent dans la tranche d'âge la plus productive sur le plan économique, à savoir les plus jeunes âgés de 15 à 29 ans.

6. Lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement reconnaît que la pauvreté se répand comme cela a d'ailleurs été confirmé par les constatations de l'évaluation participative sur la pauvreté. Ainsi, la pauvreté est devenue une préoccupation nationale prioritaire. Cette pauvreté résulte de l'accroissement démographique, d'une répartition inégale des revenus et des ressources, de même que de la faiblesse des réalisations économiques alors que le volume des investissements diminue. L'augmentation de la pauvreté est aggravée par l'écart grandissant entre le développement rural et urbain, un chômage et un sous-emploi grandissants, un secteur non structuré en forte croissance, une tendance de plus en plus forte vers des ménages monoparentaux dirigés par des femmes (39 %), des problèmes environnementaux de plus en plus sérieux menant à une insécurité alimentaire, ainsi que par la vulnérabilité à la sécheresse d'une large partie du territoire. La fréquence de la pauvreté parmi les ménages dirigés par des femmes est évaluée à 1,7 fois plus grande que parmi les ménages dirigés par des hommes, en raison du fait que les possibilités d'emplois des femmes rémunérées des zones rurales et périurbaines sont plus restreintes. Le constat et la compréhension de ces problèmes ne se sont manifestés que récemment et il s'ensuit qu'il n'existe aucun filet de protection sociale adéquat pour faire face aux besoins des groupes désavantagés tels que les handicapés, les vieillards, les chômeurs et les femmes des zones rurales et périurbaines.

7. Création d'emplois/moyens d'existence durables. Sur la base de l'enquête sur les dépenses des ménages, les estimations officielles indiquent que le taux

de chômage s'élève à 18,2 % au niveau national et à 25,2 % dans les zones rurales. Les possibilités d'emploi n'ont pas progressé au même rythme que le développement des activités économiques. En outre, la restructuration financière des entreprises a entraîné une compression des emplois; par ailleurs, le sous-emploi structurel est en augmentation. En conséquence, les perspectives de nouveaux emplois dans le secteur structuré sont sombres et elles s'accompagnent d'une croissance de l'emploi rémunéré n'excédant guère plus de 0,7 % sur une base annuelle à moyen terme. Il en résulte qu'un nombre croissant de chômeurs (surtout des femmes) s'efforcent de subvenir à leurs besoins en se tournant vers le secteur non structuré. Le chômage est aussi la cause de migration vers les centres urbains à la recherche de possibilités de travail. La composition des chômeurs constitue également une source d'inquiétude car 50 % d'entre eux sont âgés de 15 à 24 ans et 26 % de 25 à 34 ans. Le Gouvernement est conscient du fait que le développement des possibilités d'emplois productifs et rémunérés est un des éléments critiques en ce qui concerne la création d'une économie vigoureuse et la lutte contre la pauvreté; il s'est donc engagé à favoriser la création de possibilités d'emplois durables.

8. Protection et régénération de l'environnement. L'épuisement des sols constitue le défi environnemental le plus sérieux auquel le pays doit faire face. Les terres arables représentent 10 % du territoire et, à mesure que la pression démographique augmente, un plus grand nombre de ménages ruraux s'installent sur des terres marginales aussi bien à des fins de culture que d'élevage. Associée à des pluies torrentielles fréquentes, cette situation contribue à une grave érosion des sols et à leur épuisement. La majeure partie du Bas Veld et des portions du Moyen Veld qui tous deux représentent 66 % du territoire, sont particulièrement sujettes aux sécheresses et à l'épuisement des sols et on constate des signes de désertification dans certaines portions semi-arides du Bas Veld. Une partie importante des terres de la nation swazie qui offre de bonnes possibilités de culture est consacrée au pâturage ce qui entraîne un épuisement des sols de plus en plus important. La coupe des arbres dans les zones rurales où le bois constitue la principale source d'énergie est aussi une cause de déboisement. Les problèmes environnementaux ont été exacerbés par la sécheresse qui a duré de 1991 à 1995 et qui a ajouté aux difficultés de plusieurs ménages ruraux parmi les plus pauvres qui ont perdu la plupart de leurs modestes biens, les amenant à solliciter une aide alimentaire dans le cadre du programme «vivres contre travail» du Programme alimentaire mondial. Simultanément, la population a dû supporter une grave pénurie d'eau à usage domestique et industriel. Ces événements ont mis en lumière les faiblesses de la gestion des ressources hydriques qui est dispersée entre plusieurs organismes non coordonnés entre eux tant aux niveaux gouvernemental que non gouvernemental. Par ailleurs, il n'existe aucune évaluation de l'ensemble des ressources hydriques.

9. Le Gouvernement reconnaît le caractère incontournable des questions environnementales dans le contexte d'un développement durable et il a la ferme intention de s'y consacrer, notamment en raison des conséquences de cette situation sur la pauvreté et la condition des femmes. Il se propose d'intégrer des principes de durabilité environnementale à tous les divers secteurs dans le cadre du système de planification d'ensemble. L'une des options disponibles qui permet de s'attaquer aux problèmes de l'environnement consiste à appliquer la

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse et le Gouvernement a, par l'intermédiaire du Bureau pour la lutte contre la désertification et la sécheresse, fait appel au PNUD afin d'obtenir un soutien en vue d'élaborer et d'appliquer un programme national d'action.

10. Promotion de la femme. Le Gouvernement reconnaît l'existence d'une marginalisation de la femme et il a souligné son engagement à l'égard de l'égalité entre les sexes et de la responsabilisation économique des femmes. La sous-estimation des femmes est renforcée par certaines pratiques et des attitudes culturelles ainsi que par le cadre juridique. À la suite de la participation du Swaziland à la quatrième Conférence mondiale pour la femme (Beijing, 1995), diverses organisations ont, dans le cadre du Comité directeur sur l'égalité des sexes et les questions féminines, insisté sur la nécessité d'intégrer les questions relatives à l'égalité entre les sexes aux politiques et aux programmes nationaux de développement. Eu égard à ces préoccupations, un service chargé de ces questions a été créé au sein du Ministère de l'intérieur. Dans le cadre du programme de réformes économiques et sociales et afin d'accélérer la réalisation de l'égalité entre les sexes, le Gouvernement a également récemment créé une équipe spéciale chargée de rédiger une déclaration de principes associée à un programme d'application et à un calendrier précis. Le Swaziland se propose de ratifier, en juillet 1997, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

11. Gestion des affaires publiques. Sur le plan administratif, le Swaziland est une société dualiste au sein de laquelle les valeurs, les pratiques et les institutions traditionnelles et modernes coexistent et déterminent les comportements sociaux, économiques et politiques. Le Gouvernement est composé du Conseil des ministres et du Parlement alors que les institutions de gestion traditionnelles sont composées de chefs groupés en centres administratifs (Tinkhundla). Le système juridique comporte un mélange de droits coutumiers néerlandais et anglais d'une part, et la loi et la coutume swazies d'autre part. Ce dualisme en matière de gestion des affaires publiques entraîne une confusion en raison de chevauchements en ce qui concerne les rôles et les responsabilités.

12. Au cours de ces dernières années, le Gouvernement a pris certaines initiatives majeures dans le but de procéder à un réexamen de sa situation politique, économique et constitutionnelle. À l'échelle nationale, une analyse du système de gouvernement a été entreprise en 1992-1993. Ceci a permis au peuple swazi d'exprimer ouvertement ses préoccupations concernant le système électoral et les problèmes résultant de l'interaction des systèmes de gestion traditionnel et moderne. Des exposés ont porté sur d'autres questions telles que celles de l'égalité entre les sexes, l'efficacité, la participation, la transparence et la responsabilité; ces exposés ont fait ressortir deux demandes essentielles : a) le suffrage universel et b) la nécessité d'une constitution écrite. Il en est résulté des élections directes des membres du Parlement en 1993. Un examen de l'économie a été entrepris en 1994-1995. Le rapport qui a suivi a souligné l'affaiblissement de la gestion des affaires publiques en insistant sur le fait qu'une gestion saine constituait le facteur principal permettant d'assurer la stabilité politique, la légitimité et un développement économique durable. L'examen constitutionnel en cours constitue l'initiative la plus récente dans le cadre de la recherche en vue d'une transformation

nationale. Cet examen favorisera le débat national et permettra de regrouper tous les éléments pertinents de la législation de manière à élaborer une constitution énonçant les valeurs nationales sur lesquelles une bonne gestion du Swaziland pourra être fondée.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

13. Résultats du cinquième programme de pays. Le Gouvernement considère qu'en dépit de la modestie relative de ses ressources financières (2 % de l'assistance officielle au développement accordée au Swaziland), le PNUD a été en mesure d'aider le programme à progresser de façon importante en ce qui concerne ses efforts de développement. Les domaines de coopération les plus importants portent sur l'élaboration d'une perspective nationale à long terme, c'est-à-dire d'une stratégie de développement national y compris un soutien spécifique à la gestion du secteur public, sur l'examen des conséquences socio-économiques de l'épidémie de VIH/SIDA; sur une meilleure planification de l'exploitation des sols grâce à la création d'une base de données des ressources naturelles intéressant l'agriculture ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de la mise en place d'un plan national d'exploitation des sols; sur une plus grande attention à apporter aux problèmes relatifs à l'environnement; sur un meilleur accès à l'eau potable et sur des moyens d'assainissement adéquats dans les zones rurales ainsi que la création en tant que bureau gouvernemental dûment constitué du service actuel d'alimentation en eau des zones rurales. Toutefois, l'absence de cadres programmatiques clairement définis a entraîné la création de projets non reliés les uns aux autres et dont les résultats sont difficiles à évaluer quant à leurs incidences sur les objectifs de développement national.

14. D'autres enseignements très utiles ont pu être obtenus : la nécessité d'une coordination entre les agences et au sein même des ministères gouvernementaux; la nécessité de créer une capacité appropriée au sein du Gouvernement pour lui permettre d'élaborer, d'appliquer et d'assurer le suivi des politiques et des programmes, notamment dans un contexte de renouvellement et de rotation majeurs des fonctionnaires gouvernementaux qui a pour conséquence de mettre à rude épreuve la capacité de services clés à assurer la direction des programmes et des projets; l'importance des modes d'exécution nationaux; la nécessité de minimiser les vues et les attentes divergentes susceptibles de retarder l'exécution d'un programme; à l'avenir, le soutien du PNUD aux efforts du pays devront être conçus dans le cadre d'une approche-programme; et enfin, la nécessité d'informations adéquates concernant les problèmes de développement ainsi que la mobilisation et la coordination de l'aide extérieure.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

15. Le Gouvernement se propose d'avoir recours à la coopération du PNUD aux fins du renforcement d'une saine gestion publique et de la promotion de moyens d'existence durables afin de lutter contre la pauvreté dans le cadre de la stratégie de développement national et du programme de réformes économiques et sociales, de même lorsqu'il s'agit de ses efforts de mobilisation des ressources nécessaires à une exécution réussie de ces activités. Pour mener tout ceci à bien, le Gouvernement a adopté les stratégies suivantes : l'approche-programme assurera une base solide aux fins de la coordination de l'aide extérieure et de

l'intégration de celle-ci aux programmes et aux mécanismes nationaux de manière à assurer une plus grande pertinence et un meilleur impact; l'exécution du plan national constituera la norme en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme en raison de l'importance que revêt une direction, un contrôle et un processus de développement nationaux; la participation populaire qui permettra la responsabilisation de la majorité qui pourra ainsi prendre part aux décisions affectant leurs moyens d'existence; l'avantage relatif du PNUD sera exploité sous forme d'une fonction directe et catalytique dans le contexte du processus de développement, notamment en raison de sa neutralité et de sa vaste expérience en ce qui concerne les questions relatives au développement et la mobilisation des ressources; et enfin le mécanisme que représente le Coordonnateur résident améliorera l'efficacité, la qualité et l'impact des activités du système des Nations Unies dans le pays, les interventions des agences des Nations Unies seront ainsi harmonisées et intégrées, une complémentarité pourra être assurée entre les priorités du pays, celles de la communauté des donateurs et du système des Nations Unies; le processus d'une note stratégique du pays sera maintenu et une démarche coordonnée de la stratégie de développement national et du programme de réformes économiques et sociales sera assurée.

16. Le Gouvernement souhaite que les engagements pris dans les enceintes internationales se traduisent en programmes concrets et coordonnés et il a, en conséquence, inscrit ces objectifs au programme de réformes économiques et sociales comme preuve de leur importance en tant que domaines prioritaires. À l'occasion de son intervention au Sommet mondial pour le développement social, Sa Majesté le Roi a déclaré que la pauvreté constituait une préoccupation grandissante au Swaziland et que la lutte contre cette pauvreté était une priorité. Cette lutte contre la pauvreté ainsi que l'importance d'une bonne gestion des affaires publiques ont été confirmées par le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale faite en août 1996, les deux thèmes les plus saillants étant a) la nécessité d'une croissance économique afin d'améliorer le bien-être de la population et b) une administration des affaires publiques fondée sur la transparence, la responsabilité, la discipline et la primauté du droit.

17. À la lumière de la convergence entre les défis inhérents qui figurent à la stratégie de développement national et le programme de réformes économiques et sociales, d'une part, et les domaines thématiques de développement identifiés par le Conseil d'administration d'autre part, le soutien principal du PNUD sera axé sur la lutte contre la pauvreté. Dans le contexte de cet effort visant à remplacer la pauvreté par la justice sociale, le PNUD se consacrera principalement à la réalisation de deux programmes : a) renforcement des capacités de gestion des affaires publiques et b) promotion de moyens d'existence durables.

A. Renforcement des capacités de gestion des affaires publiques

18. Le Gouvernement considère le renforcement des capacités de gestion des affaires publiques comme étant un programme important car il permet de définir le milieu au sein duquel toute l'activité économique visant à éliminer la pauvreté se déroule. Les principaux objectifs du programme vise à développer une capacité institutionnelle propre à traduire les aspirations nationales en

activités concrètes, à créer une mentalité politique et bureaucratique favorable à la réalisation de la stratégie de développement nationale et au programme de réformes économiques et sociales, à encourager l'intégration du droit coutumier et traditionnel à la common law moderne, à favoriser un secteur public plus efficace et compétent.

19. Le premier domaine d'intervention du PNUD en ce qui concerne le renforcement de la gestion des affaires publiques porte sur la transformation sociale et politique. L'activité clé consiste à codifier le droit coutumier du pays sous tous ses aspects. Ceci comprend à la fois ses dimensions d'ordre public (par exemple constitutionnelle, administrative, criminelle) et ses dimensions d'ordre privé (par exemple famille, mariage, garde de l'enfant, contrat, délit, succession et héritage).

20. Le deuxième domaine d'intervention vise au renforcement de la gestion stratégique du développement socio-économique. Il est prévu que le PNUD aidera au renforcement de la capacité des comités sectoriels dans le cadre de la stratégie de développement national de manière à traduire les stratégies sectorielles en programmes nationaux et sectoriels viables. Le soutien du PNUD est aussi prévu aux fins du développement, au sein des services gouvernementaux de mécanismes de contrôle et d'évaluation plus systématiques qui sont essentiels pour assurer l'élaboration et l'exécution efficaces des politiques et des programmes.

21. Le troisième domaine sera axé sur la responsabilisation de tous les secteurs de la société civile pour lui permettre de participer efficacement au processus de développement national. Le soutien du PNUD devrait se porter sur les activités suivantes : a) organisation de divers forums pour y discuter des éléments clés nécessaires à la transformation politique et afin de produire et diffuser des connaissances, des informations et des expériences permettant aux citoyens de prendre des décisions en connaissance de cause pour l'avenir; et b) l'élaboration de politiques mutuellement convenues pour optimiser les forces des organisations de la société civile.

22. En ce qui concerne la décentralisation qui constitue le quatrième domaine d'intervention, les activités clés sont les suivantes : renforcement des capacités visant à améliorer la direction et la gestion aux niveaux national et sous-national en vue d'une meilleure prestation des services et application efficace de la stratégie de décentralisation du Gouvernement; ainsi que la conceptualisation des liens de communication entre les différents niveaux gouvernementaux.

23. L'impact prévu en ce qui concerne le domaine de la gestion des affaires publiques constitue une contribution majeure aux efforts nationaux visant à la création des capacités juridiques et institutionnelles nécessaires à la poursuite d'une bonne gestion. On est en droit de prévoir une plus large participation aux questions nationales, y compris une présence plus fournie et des exposés plus nombreux au cours du processus de transformation politique. La codification du droit coutumier aura une incidence directe sur le processus de révision constitutionnelle ainsi que sur les travaux du Comité sur l'administration des affaires publiques et de la gestion du secteur public dans

le cadre de la stratégie de développement national. Le processus de la stratégie elle-même devrait contribuer au renforcement des organismes clés intéressés à la gestion du développement socio-économique du Swaziland. Les capacités d'élaboration, d'exécution, d'évaluation et de contrôle des politiques et des programmes seront renforcées non seulement au sein des différents échelons d'un gouvernement décentralisé mais également à l'intérieur de secteurs particuliers de la société civile.

B. Promotion de moyens de subsistance durables

24. Le Gouvernement se propose de lutter contre la pauvreté en créant un environnement permettant aux chômeurs et aux personnes sous-employées au niveau communautaire, notamment les femmes, les pauvres des zones rurales et les groupes défavorisés tels que les handicapés et les malades du SIDA, de bénéficier de moyens de subsistance durables. En outre, les interventions de lutte contre la pauvreté devraient contribuer à assurer la sécurité alimentaire au niveau des ménages en favorisant l'exploitation la plus efficace des ressources naturelles disponibles telles que la terre et l'eau (ceci suppose leur conservation, leur régénération et une exploitation environnementale saine) et en prévenant et en atténuant les effets pervers des catastrophes naturelles. Par ailleurs, un accès restreint à une eau salubre constitue l'un des principaux problèmes auxquels doivent faire face les pauvres des zones rurales. Ainsi, l'application du cadre de planification stratégique à long terme (jusqu'en 2020) en ce qui concerne le développement de l'alimentation en eau dans les zones rurales, est devenue une priorité nationale.

25. Trois domaines ont été identifiés en vue d'une intervention du PNUD propre à favoriser des moyens de subsistance durables : a) développement de la petite et de la microentreprise; b) gestion des ressources naturelles; et c) prévention des catastrophes et la planification préalable. Les activités qui se rattachent au premier domaine sont les suivantes : renforcement du «Swaziland Enterprise Fund» afin de répondre de façon appropriée aux besoins des bénéficiaires; formation des ONG intermédiaires et des organisations communautaires qui traitent directement avec les bénéficiaires; formation directe des bénéficiaires à l'esprit d'entreprise, une attention particulière étant accordée aux femmes pour leur permettre de maintenir et de développer les actifs déjà constitués.

26. En ce qui concerne le deuxième domaine, les activités seront centrées sur l'augmentation de la productivité des terres de la nation swazie, sur le développement des capacités afin de favoriser une gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement, sur la promotion d'un développement et d'une gestion intégrés des ressources hydriques; ainsi que sur le soutien au cadre de développement à long terme du secteur hydrique en zones rurales.

27. Enfin, pour ce qui est du troisième domaine, les activités prioritaires du PNUD portent sur l'élaboration d'un plan de prévention des catastrophes et de planification préalable; sur l'adoption d'une législation en vue de l'application de ce plan, sur une évaluation des besoins de formation en matière de gestion des catastrophes et la formation appropriée des intéressés, sur la création d'une équipe de prévention des catastrophes et de planification

préalable composée de représentants du Gouvernement, des ONG et des agences spécialisées des Nations Unies qui se partageront les informations, surveilleront le processus et assureront une participation au niveau communautaire; l'équipe veillera aussi à améliorer la capacité d'évaluer les signes avant-coureurs de catastrophes, en particulier au niveau communautaire.

28. Les résultats de l'intervention visant à assurer des moyens de subsistance durables devraient permettre d'améliorer les conditions de vie des ménages ruraux et périurbains pauvres en particulier ceux qui sont dirigés par des femmes. Le programme devrait contribuer à étendre les possibilités et les choix offerts aux pauvres grâce à un accès à l'emploi productif et aux activités rémunératrices.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Gestion du cadre de coopération

29. Au cours du cinquième programme de pays, le Gouvernement a décidé d'augmenter le nombre d'experts nationaux dans le but d'en maximaliser l'impact, la viabilité, la propriété et la responsabilité. Il en est résulté une augmentation de la proportion des experts nationaux qui est passée de 4 % du total des experts en 1992 à 65 % en 1995. Toutefois, il devint évident que pour permettre une application efficace de cette formule, il était nécessaire d'apporter des améliorations à l'arrangement relatif aux modalités tant de la part du Gouvernement que du PNUD. Il s'ensuit qu'un renforcement des capacités à cet égard constituera une importante activité. L'internationalisation sera facilitée grâce à la disponibilité du manuel d'experts internationaux en voie de préparation par le groupe d'assistance extérieure du Ministère de la planification et du développement économiques. Il est prévu que le PNUD encouragera le maintien et le développement de cette forme de recrutement par les ONG et des groupes communautaires. En outre, le Gouvernement souhaite que les organismes gouvernementaux et les organisations de la société civile aient la possibilité d'améliorer leurs connaissances grâce à l'expérience d'autres pays qui ont réussi à obtenir que la totalité des experts soient recrutés sur le plan national. Une évaluation des capacités d'exécution au niveau national et des organismes d'exécution éventuels est prévue pour le deuxième trimestre de 1997. En outre et tel que prévu, le Gouvernement sollicitera les services des agences spécialisées des Nations Unies en vue de l'exécution ainsi que des avis concernant les orientations fondamentales, les connaissances spécialisées et les services d'appui de manière à faire pendant à la capacité des organismes nationaux, au cours de la mise en oeuvre du programme. Le Gouvernement compte pouvoir bénéficier des services de volontaires spécialisés des Nations Unies, d'agents d'exécution appartenant aux services de développement nationaux, d'une coopération technique entre pays en développement, des services consultatifs de courte durée dans le cadre des Nations Unies, de même que de consultants nationaux résidents ou non résidents.

B. Relations avec les programmes régionaux

30. Le Gouvernement se propose de tirer davantage profit des programmes du cadre de coopération régionale pour l'Afrique soutenus par le PNUD. Ces programmes comprennent l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, le Fonds spécial en matière d'administration des affaires publiques, le projet «Enterprise Africa», le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Programme pour l'égalité entre les sexes qui vise à faciliter la participation des femmes aux efforts de réforme constitutionnelle, le Fonds du secteur privé pour le microfinancement (Micro-Start) ainsi que le programme de développement intégré des ressources hydriques entrepris dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Une attention particulière sera accordée à l'intégration des programmes régionaux aux activités nationales en tenant compte des priorités prévues à la stratégie de développement national et du programme de réformes économiques et sociales.

C. Suivi, examen et évaluation

31. Le Gouvernement souhaite que le suivi et l'examen du programme reposent sur quatre principaux outils. Avant tout, les mécanismes de suivi, d'examen et d'évaluation du programme au sein de l'administration devront être soit mis en place, soit renforcés, l'accent étant mis sur la nature intersectorielle des programmes. En deuxième lieu, un mécanisme de direction à haut niveau fournira les orientations générales pour l'ensemble du programme et un comité d'exécution du programme sera créé qui veillera à assurer une application intégrée des programmes nationaux. Troisièmement, les efforts de ces organes seront complétés par ceux d'un comité d'examen du cadre de coopération du pays aux fins d'évaluer l'état d'avancement des activités et de veiller à la pertinence soutenue du programme de manière à permettre que des décisions puissent être prises en temps opportun quant à l'élaboration de nouvelles initiatives relatives au programme. Quatrièmement, le Gouvernement compte que le PNUD veillera au renforcement du suivi et du contrôle de ses propres activités. L'efficacité générale des programmes sera assurée au moyen d'un ensemble de normes conjointement agréées aux fins des suivis et des examens réguliers.

D. Stratégie et objectifs relatifs à la mobilisation des ressources

32. Comptant sur des ressources de base d'un montant de 1,39 million de dollars, le Gouvernement prévoit que la coopération du PNUD sera consacrée au soutien et à la promotion d'un environnement favorable et à l'exécution des deux programmes visés ci-avant, étant entendu que d'autres ressources extérieures seront mobilisées. En étroite consultation avec le PNUD, le Gouvernement identifiera les possibilités et il mettra au point et appliquera des stratégies propres à mobiliser des ressources additionnelles provenant de donateurs bilatéraux ainsi que du secteur privé du pays lui-même. Plusieurs donateurs résidents (Afrique du Sud, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Taïwan (province de Chine) et Union européenne se sont soit engagés ou ont exprimé le désir de s'engager à appuyer les programmes relatifs aux moyens d'existence et à la gestion des affaires publiques. Le Gouvernement se propose également de prendre

contact avec des donateurs éventuels accrédités au Swaziland mais résidant à Pretoria (Afrique du Sud), à Maputo (Mozambique) et à Harare (Zimbabwe).

33. Le Gouvernement se propose d'avoir recours à la formule de la table ronde aux fins d'échanges concernant les orientations générales, la coordination de l'assistance et la mobilisation des ressources. La responsabilité en ce qui concerne la coordination de l'aide, sa gestion et le contrôle relève de l'«External Assistance Unit» du Ministère de la planification et du développement économiques. Le Gouvernement souhaite que le PNUD continue à renforcer la capacité du Ministère à diriger le processus de coordination, y compris une meilleure harmonisation des programmes des donateurs et l'intégration pleine et entière du soutien des donateurs à la stratégie de développement national et au programme de réformes économiques et sociales.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE SWAZILAND (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Rapport estimatif du CIF	(132)	
MCARB 1.1.1	834	Affectation immédiate au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 de MCARB 1.1.1	Cet ordre de grandeur est présenté aux fins de planification uniquement. L'affectation réelle dépendra de la présence de programmes de haute qualité. Toute augmentation des pourcentages sera également tributaire de la disponibilité des ressources.
AFPP/AST	87	
Total partiel	789 a/	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation du Gouvernement aux coûts	1 000	
Fonds pour le développement durable	208	FEM
Participation de tierces parties aux coûts	2 500 dont 1 500 1 000	Provenant du secteur privé local à l'appui du programme de lutte contre la pauvreté. De donateurs bilatéraux à l'appui des deux programmes
Fonds administrés par le PNUD, Fonds d'allocation spéciale et autres fonds	2 500	UNIFEM
Total partiel	3 958	
TOTAL	4 747 a/	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur affectation ultérieure au niveau des pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; AFPP = appui à la formulation des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = objectifs d'affectation des ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
